

- la modification des dispositions concernant les congés annuels supplémentaires pour permettre à l'employé de toucher un montant forfaitaire plutôt que de prendre ces congés, ou d'échanger ces congés contre un remboursement des frais de transport;
- l'amélioration des dispositions concernant les prêts à l'affectation pour aider les employés qui déménagent à l'étranger;
- une assurance couvrant la valeur de remplacement, assortie de plafonds adéquats pour assurer les effets personnels en transit;
- une plus grande souplesse et efficacité dans l'administration des conditions du service à l'étranger.

On s'attend à ce que ces améliorations et d'autres encore soient bien accueillies de tous les membres du service extérieur, et qu'elles se répercutent sur le moral et la productivité des employés.

Bien que d'importants progrès aient été réalisés au chapitre de l'application de bon nombre des grandes recommandations et des options connexes mises de l'avant par la Commission, le Ministère continuera d'accorder la plus haute priorité à l'examen des autres recommandations du Rapport.